

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2020-12/69C

Objet : CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REGION POUR LE DISPOSITIF L'OCCAL-LOYERS.

L'an deux mille vingt, le 02 décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénia, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	34
En exercice :	37		Contre :	-
Présents :	31		Abstention :	-

Présents : Dominique ANDRAULT, Frédéric BERLIAT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Eliane BERDAGUER donne pouvoir à Louis SALA
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Anne-Marie PEGAR-BOIX
Angèle PEREZ donne pouvoir à Ange GARCIA

Absents excusés : Bernard BEAUCOURT, Jean ROMEO, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance Louis SALA

Date de convocation : 25 novembre 2020

Le Président expose à l'Assemblée,

Par délibération n° 2020-06/37C du 17 juin 2020, le Conseil a approuvé la conclusion d'une convention partenariale avec la Région et le Département pour la création du Fonds Régional L'OCCAL visant à accompagner la relance du secteur du tourisme ainsi que du commerce et de l'artisanat de proximité à la suite de la pandémie COVID-19.

La Communauté de communes avait ainsi décidé d'abonder ce fonds L'OCCAL à hauteur de 105 000 € afin de soutenir les entreprises de son territoire.

Avec l'arrivée de la deuxième vague, un certain nombre de commerces ont dû subir une fermeture administrative.

Dans le cadre de la dynamique L'OCCAL, la Région a décidé de mettre en œuvre un dispositif L'OCCAL-Loyers.

Ce dispositif a pour objectif d'apporter une aide aux loyers aux commerces indépendants ayant un local commercial ouvert au public sur le territoire, qui subissent une fermeture administrative en application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, en complément des aides de l'Etat (Chômage partiel, Fonds de Solidarité Nationale...).

L'OCCAL-Loyers est financé à parité par la Région et la Communauté de communes sachant que la participation financière de celle-ci est comprise dans l'abondement de 105 000 € déjà acté.

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **APPROUVE** la convention de partenariat à conclure avec la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée pour le dispositif L'OCCAL Loyers, ci-annexée ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la bonne exécution de cette affaire ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20201202-2020-12-69C-DE
Date de télétransmission : 07/12/2020
Date de réception préfecture : 07/12/2020